



Alors que l'inflation depuis 2001, selon l'INSEE est de 17,6%, le Conseil Général a augmenté ses dépenses de 116%.

Les nouvelles compétences transférées ayant été compensées par l'Etat (dotations, TIPP, taxe sur l'assurance,...) et le conseil général dépensant sans compter dans des domaines qui ne sont pas de son ressort (culture, sports,...), il lui appartenait d'équilibrer son budget pour ne pas faire payer aux contribuables des charges supplémentaires indues.